

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 20 MAI 2022

DELIBERATION

Nombre de membres composant

- le Conseil : 23
- Présents : 16
- Représentés : 4
- Absents : 2

Objet : Modification du périmètre de la Zone d'Aménagement concertée (Z.A.C.) Gaston ROULAUD à Drancy (93700).

L'an deux mille vingt et deux, le 20 Mai 2022 à 11 h 30 s'est réuni au siège de l'Office Public d'Habitat, le Conseil d'Administration dûment convoqué le 10 Mai 2022.

Etaiet Présents :

M. M. LASTAPIS, A. MANGIN, M. CAMUS,
H. DARTILUS, H. RAHOUI, J-P. RICHARD, T. SPICCIANI,
J. PINTO,

Mmes G. DIABATE, F. GAUDEL, D. GUISTI, M. LAGNEAU,
M. MABIRE, G. MEGHRAOUI, M-J. OLBERT, T. NAGOU,

Etaiet Représentés :

Madame NIKODIJEVIC représentée par M. RAHOUI,
Madame VARRY représentée par M. RICHARD,
Monsieur LAGARDE représenté par M. LASTAPIS,
Monsieur WEIBEL représenté par Mme GUISTI,

Etait présent avec voix consultative :

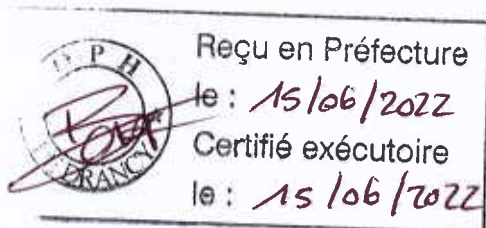
M. DESCHAMPS (Voix consultative).

Etaiet absents excusés :

Mme BOUTHORS,
Mme MAAMRI,

Etait Absent :

M. DIARRA (Secrétaire du CSE - Voix consultative).



Objet : Modification du périmètre de la Zone d'Aménagement concertée (Z.A.C.) Gaston ROULAUD à Drancy (93700).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 311-1 à L. 311-8 et R. 311-1 à R. 311-12,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L. 421-1,

Vu la délibération en date du 16 Décembre 2019 par laquelle le Conseil d'administration a approuvé les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création d'une Zone d'Aménagement concertée (Z.A.C.) pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du Quartier Gaston ROULAUD à Drancy ainsi que les modalités de la concertation préalable,

Vu la délibération en date du 15 Octobre 2021 par laquelle le Conseil d'administration de l'OPH de Drancy a approuvé le bilan de la concertation et autorisé le Directeur Général à prendre toutes les mesures d'exécution y afférente,

Vu la délibération en date du 15 Octobre 2021 par laquelle le Conseil d'administration de l'OPH de Drancy a approuvé le bilan de Participation du Public par Voie Electronique (P.P.V.E.), et autorisé le Directeur Général à prendre toutes les mesures d'exécution y afférent,

Vu l'étude d'impact environnementale du projet et ses annexes,

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (M.R.A.E.) reçu le 16 avril 2021,

Vu les avis de l'E.P.T. Paris Terres d'Envol et de la Ville de Drancy, sur le projet et son étude d'impact environnementale,

Vu le Mémoire en réponse à l'avis de l'A.E, et ses annexes, rédigé par l'OPH de Drancy,

Vu la délibération en date du 15 octobre 2021 par laquelle le Conseil d'administration a approuvé le dossier de création d'une Zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) pour mener à bien la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier Gaston ROULAUD à Drancy,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2021 par laquelle le Conseil de Territoire de l'E.P.T. Paris Terres d'Envol a approuvé ledit dossier de création d'une Zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) et a arrêté la création de la Z.A.C. Gaston ROULAUD,

Vu le dossier de création modificatif de la Z.A.C. Gaston ROULAUD, en annexe,

Considérant la mutation de deux parcelles (BG n° 0072 et BG n° 0073) sous initiative privée, en cohérence avec les objectifs poursuivis dans le cadre du projet urbain,

Considérant qu'il convient de reconsidérer le périmètre de la Z.A.C. et d'exclure les parcelles BG n° 0072 et BG n° 0073 afin de ne pas imputer au bilan de la Z.A.C., une opération d'initiative privée,

Considérant que cette modification mineure ne remet pas en cause les objectifs poursuivis par la Z.A.C. et son étude d'impact environnemental,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE :

ARTICLE 1er : APPROUVE le dossier de création modificatif de la Z.A.C. Gaston ROULAUD.

Article 2 : DIT que la présente délibération sera affichée au siège de l'OPH de Drancy, à l'agence du secteur ainsi qu'à la Mairie de Drancy, jusqu'au dépôt du dossier de création de Z.A.C.

Article 3 : AUTORISE le Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des 20 membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "OPH DE DRANCY" around the perimeter. Below the signature, the text "Le Président." is printed.

Le Président.